CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E90544** **VALABLE JUSQU'AU** **09/02/2027**

ÉDITÉ LE 06/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/01/1989

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS

Siret : 349 432 260 00033

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 820086

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 2730629

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 2730629

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : SMG CONSTRUCTION GIRARD FRERES

169 CHEMIN DE CHARLIEU
07430 SAINT-CLAIR

Téléphone : 04 75 67 67 25 **Fax :**

Portable : 06 58 89 62 80

Responsabilité légale :
GIRARD JULIEN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet : http://www.smg-construction.com

E-mail : contact@smg-construction.com

Effectif moyen : 35 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 948 918 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante) - Mention Construction Numérique / processus BIM	35	06/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/01/2026 10:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.